

COLLECTIVITÉ : .....OUPIA.....

Tableau d'avancement au GRADE DE .....Adjoint Technique Principal 2<sup>e</sup> classe.....

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2017



NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	BOURDIL Bernard	Adjoint Technique	C	Adjoint Technique Principal 2 <sup>e</sup> classe	1/01/2018

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A .....Oupia....., le 31/12/2017

Signature de l'autorité territoriale et cachet

Le Maire  